

Conseiller.s.ères présent.s.es : **Magali Batty, Stacey Callahan, Florence Sordes, Amélie Rousseau, Mehdi Senoussi, Natalène Séjourné, Faustine Vignals-Prince, Yoan Ségura, Sandrine Alcaine**,

Membres excusés ayant donné procuration : **Lucie Bouvet pour Natalène Séjourné, Nicole Cantisano pour Magali Batty**

Membres de droit non-votants : **Hélène PIERRON** (secrétaire du département)

Ordre du jour du conseil :

L'ensemble des documents (RD / MCC Licence Professionnelle / MCC L et M) a été envoyé aux conseillers au préalable)

1. Vote du Relevé de Décision du conseil du 07 07 2025
2. Vote des MCC de la Licence Professionnelle
3. Capacités, critères, attendus, modalités de sélection et jury Licence Professionnelle
4. Vote des MCC de la Licence de Psychologie
5. Vote des MCC des parcours des Masters
6. Responsabilité de la mention Psychologie Clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

1. Vote du Relevé de Décisions de Conseil du 07 juillet 2025

La Directrice soumet au vote le RD

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

Le RD du 07 juillet 2025 est adopté à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2. Vote des MCC de la Licence Professionnelle (LP)

La Directrice soumet au vote les MCC de la LP :

Votants 11	NPPV : 2	ABS	CONTRE	POUR 9
------------	----------	-----	--------	--------

Les MCC de la Licence Professionnelle sont adoptées à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

3. Capacités, critères, attendus, modalités de sélection et jury Licence Professionnelle

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

Les Capacités, attendus, critères, modalités de sélection et jury de la Licence Professionnelle sont adoptés à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

4. Vote sur les MCC de la Licence de Psychologie

Pour rappel, les conseillers du département doivent voter les MCC concernant les UE disciplinaires, les UE de spécialités L3 (504 et 604) et les UE non spécialistes rattachées au département (en CC et CT)

Ci-dessous les UE pour lesquelles le département PCPSN doit se positionner.

UE relevant du département Psychopathologie clinique, psychologie de la santé et neurosciences		
Option non spécialistes	S1 - PY01OP3T - Biologie et société	Jean Luc Bret Dibat
Option non spécialistes	S2 - PY03OP2T - Psychologie et santé	Nicole Cantisano
L1 Psychologie	S1 - PY00103T - Psychologie clinique et Psychopathologies plurielles	Stacey Callahan et Laurent Combres
L1 Psychologie	S1 - PY00104T - Introduction à la Psychophysiologie	Jean Luc Bret Dibat et Mehdi Senoussi
L2 Psychologie	S1 - PY00304T - Psychologie clinique et Psychopathologies plurielles	A Rousseau/N Séjourné et David Vavassori
L2 Psychologie	S2 - PY00402T – Neurosciences	Radouane El Yagoubi
L3 Psychologie	S2 - PY00601T - Psychologie clinique et Psychopathologies plurielles	Natalène Séjourné et Sylvie Bourdet-Loubère
L3 Psychologie	S2 - PY00607T - Neuropsychologie	Virginie Voltzenlogel
L3 Psychologie	S1 - PY0D504T - Psychologie clinique de la santé	Nicole Cantisano
L3 Psychologie	S2 - PY0D604T - Approche cognitive et comportementale : enfant, adulte	Stacey Callahan et Katia Dupéron
L3 Psychologie	S2 - PY0E604T - Cas cliniques en neuropsychologie et en neurosciences	Jean-Luc Bret-Dibat et Virginie Voltzenlogel

Votants 11	NPPV 2	ABS	CONTRE	POUR 9
------------	--------	-----	--------	--------

Les MCC de la Licence de Psychologie sont adoptées à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

5. Vote des MCC des Masters (M1 et M2)

Pour rappel concernant les MCC pour le M1 et le M2, le vote porte sur les 4 parcours de la mention (ATND, NPCA, PCS et Psychothérapies) et pour le parcours PEPSCO.

Mention Parcours	
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	Autisme et autres troubles neurodéveloppementaux (ATND)
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	Neuropsychologie clinique de l'adulte (NPCA)
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	Psychologie clinique de la santé (PCS)
Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	Psychothérapies (PS)
Psychologie	Perspectives Pluridisciplinaires sur la Cognition (PEPSCO)

Votants 11	NPPV 2	ABS	CONTRE	POUR 9
------------	--------	-----	--------	--------

Les MCC des Masters sont adoptées à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

*A 12h15, départ des membres du Collège étudiants et du collège BIATSS
Le nombre de votants passe à 8.*

6. Responsabilité de la mention Psychologie Clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

Examen par les membres des Collèges A et B de la candidature de Florence Terrade à la Responsabilité de la Mention Psychologie Clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

Votants 8	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 8
-----------	------	-----	--------	--------

La candidature de Florence Terrade est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

La séance est levée à 12h30
RD établi par N.Séjourné,
Directrice du
Département

